

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 03/07/16**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 3 mai 2016*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>e</sup>, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 3 mai 2016 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents :**

Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON.

\*\*\*\*\*

**Étaient absents et excusés :**

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON ;

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE ;

Monsieur POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD ;

\*\*\*\*\*

Monsieur Yves POZZO di BORGO est arrivé à 19h25 et a pris part au vote des deux dernières affaires : **2016 DAE 164** et **2016 DAE 251**.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 006**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire désigne comme secrétaire de séance Monsieur Olivier LE QUERE, et, comme secrétaire auxiliaire, Madame Nathalie BADIER.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2016 006**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du  
15 mars 2016. 07 2016 007**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016.

Le procès-verbal est adopté.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
07 2016 007**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2015 de l'Etat  
spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement. 07 2016 008**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire propose de désigner madame Emmanuelle DAUVERGNE comme Président ad hoc pour le vote du compte administratif 2015 du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2016 008**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 – Approbation du compte administratif 2015 de l'Etat spécial du 7<sup>e</sup> arrondissement.**  
**07 2016 009**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique présenter, conformément aux dispositions légales, le compte administratif de l'Etat spécial pour l'année 2015.

Les résultats enregistrés en 2015 pour chaque dotation sont les suivants :

Dotation d'animation locale : les crédits ouverts en 2015 au titre de la dotation d'animation locale ont représenté 311.398,93 euros, pour une exécution de 306.182,54 euros, soit un taux de 98,32%. Cette dotation se décline en deux sous-parties : la partie de l'animation locale et culturelle, qui permet de financer les manifestations à caractère local pour 53% de la dotation, et la part des travaux urgents réalisés dans les équipements de proximité pour 47%. Le taux respectif d'exécution de chacune des rubriques a été de 97,59% et 99,16%.

L'autre partie de la dotation est la dotation de gestion locale. En ce qui concerne la dotation de gestion locale, destinée à garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité du 7<sup>e</sup> arrondissement, il est observé que les crédits ouverts ont été de 2.033.191,95 euros, sur lesquels ont été mandatés 1.870.468 euros. Le taux d'exécution constaté sur cette dotation en 2015 est de 92%. Le différentiel de 8% non exécuté en 2015 concerne essentiellement des engagements de 2015 non réglés sur l'exercice et qui vont l'être sur l'exercice 2016.

Enfin, concernant la dotation d'investissement, elle permet l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux pour les équipements de proximité. Elle a été dotée en 2015 de 340.487,39 euros, dont 143.985,58 euros ont été mandatés. Il convient cependant de noter que les dépenses réellement engagées en 2015 ont été de 282.005,93 euros, soit près de 83% de la dotation, dont une partie à des prestations qui n'ont pu être réglées sur l'exercice 2015 et ont, par conséquent, été basculées sur l'exercice 2016.

C'est donc un total de 344.442,15 euros au titre des crédits des trois dotations qui sera reporté dans le cadre du budget supplémentaire pour 2016. Comme chaque année, ces reports seront mobilisés pour permettre le règlement des sommes dues sur 2015 et le règlement des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice 2016.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous demande donc d'approuver ce compte administratif, s'il n'y a pas de question.

Monsieur Marc LAROCK indique voter l'approbation du compte administratif, mais souhaiterait connaître le montant du budget mobilisé pour les quatre conseils de quartier. Il

indique également qu'une note de synthèse serait la bienvenue en annexe du compte administratif.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**07 2016 009**

**Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**5 – Communication du Maire sur l'exécution de la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) du 7<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'exercice 2015.**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire indique avoir voulu, de manière très transparente, donner tous les documents pour l'exécution du budget des investissements d'initiative locale (IIL).

Pour 2015, certaines exécutions sont faibles ou relatives. L'année 2015 a été très compliquée en raison des dispositifs liés à l'Etat d'urgence et au Plan Vigipirate, il a été difficile d'intervenir.

Madame le Maire va dorénavant demander le taux d'exécution mensuelle du budget, et souhaite vérifier en particulier l'exécution des travaux, les entreprises qui en ont la charge. Les événements de 2015 permettent donc de repartir sur un indicateur d'exécution mensuelle, mais aussi de veiller à ce que les travaux soient faits et les entreprises qui n'assurent pas correctement leur travail.

Sur les équipements de proximité, la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement a un taux de réalisation d'environ 60% (58,39%) ; un taux de 74,87 % pour la petite enfance, 57,91% pour les affaires scolaires, et 82,79% pour les opérations patrimoine et architecture. Concernant la voirie et les déplacements, le taux d'exécution est assez élevé, seule l'opération d'agrandissement du trottoir rue des Saints Pères reste à effectuer cet été.

**6 – Subvention (15.372 euros) et avenant n° 3 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7e), 2016 DFPE 57**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame DAUVERGNE expose le projet de délibération qui vise à signer un avenant n°3 à la convention signée avec l'association « Accueil des Tout Petits Au Bon Conseil », d'une durée de 3 ans, qui arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Madame DAUVERGNE souligne l'engagement de l'association de réaliser pour cette même année un taux de 100% d'occupation et de fréquentation, et de mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs et propose de fixer la subvention pour 2016 à 15.372 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DFPE 57**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**7 – Subventions (10.800 euros) à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2016 DAC 455**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Monsieur Olivier LE QUERE présente une subvention de 10.800 euros attribués à 11 comités parisiens de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie), dont 1.000 euros pour le comité du 7<sup>e</sup> arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DAC 455**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**8 – Subventions (4.150 euros) à 2 associations sportives locales (7e). 2016 DJS 7**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

Monsieur Christophe POISSON soumet au vote l'attribution de deux subventions pour des associations sportives.

Concernant la subvention de 1.500 euros pour l'association sportive scolaire du collège Jules Romains, Monsieur POISSON souligne la philosophie de ce genre de subvention de la Ville de Paris qui est de financer davantage des projets que des moyens de fonctionnement.

Monsieur POISSON précise le chiffre de 117 licenciés pour cette association, qui propose de nombreuses activités (participation aux championnats de boxe, badminton, tennis de table, etc., formation de jeunes officiels)

Monsieur POISSON indique que la seconde association récipiendaire, Carte Blanche, située rue de Verneuil, a pour but la pratique du basket de haut niveau, sous toutes ses dimensions : loisir, matches amicaux, mais aussi de compétition.

Monsieur POISSON précise que le projet pour cette année consiste à faire monter les six équipes en compétence et à se hisser au niveau national. Il soumet au vote la subvention demandée de 2.650 euros.

Madame le Maire souligne que Monsieur POISSON et elle-même ont souhaité diversifier l'octroi des subventions, tout en étant très attentifs à la nature des projets présentés.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DJS 7**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**9 - Parcs de stationnement Marceau Étoile (8e et 16e) et Parking de la Tour Maubourg (7e). Avenants aux conventions de concession. 2016 DVD 24**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur René-François BERNARD indique que la société SERIMO, qui était attributaire de la concession du parking de la Tour Maubourg a intégré le groupe Q-PARK INVEST et que le projet présenté consiste à approuver l'avenant qui attribue le nouveau marché à Q-PARK SAS France.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DVD 24**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**10 – Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO. 2016 DVD 62**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que suite au vote de la délibération DVD 168 soumise au Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, la Maire de Paris avait été autorisée à signer les conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR pour développer leurs services de véhicules partagés à Paris.

Les sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB' qui s'étaient vu attribuer respectivement 7, 17 et 17 stations, soit 41 au total, se sont désistées, ce qui conduit la Ville de Paris à réattribuer les stations concernées aux sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

Les deux avenant n°1 aux conventions initiales ont pour objet de mentionner le montant total des redevances correspondant au nombre total des stations attribuées à ces deux sociétés:

- COMMUNAUTO devra acquitter une redevance annuelle de 158 000 € pour ses 43 stations (dont 24 stations nouvellement réattribuées pour un montant de 74 500 €) ;
- UBEEQO devra acquitter une redevance annuelle de 48 000 € pour ses 20 stations (dont 17 nouvellement réattribuées pour un montant de 36 500 €).

L'ensemble de ces stations va permettre de proposer aux Parisiens une flotte de 40 véhicules électriques et hybrides rechargeables dont 4 utilitaires, 165 citadines et berlines de motorisation hybride électrique/essence. Seuls 21 véhicules seront des véhicules classiques thermiques essence Euro 6, dont 3 utilitaires.

Monsieur BERNARD indique que le Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement avait voté contre cette délibération DVD 168 en 2015 car sur les cinq entreprises attributaires de ces marchés, trois se sont désistées. Ces renoncements ont permis au 7<sup>e</sup> arrondissement de récupérer 5 places, la station de véhicules partagés au 39 avenue de la Bourdonnais ayant été abandonné. Monsieur BERNARD appelle donc à voter contre cette délibération.

Monsieur LAROCK indique cela fait partie des offres alternatives à la voiture individuelle de la politique de la Ville de Paris et assume son vote favorable à la délibération.

Madame le Maire réaffirme de ne pas être opposée par dogmatisme au système de véhicules partagés, ou à la fermeture des voies sur berges, mais que les alternatives, comme les transports publics, ne sont pas à la hauteur. Il existe donc encore un besoin pour la voiture individuelle. Elle ne peut donc accepter la décision idéologique de la Mairie de Paris de supprimer les places de stationnement rotatif ou résidentiel pour aménager des places de véhicules partagés.

**Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2016 DVD 62**

**Pour : 1 (M. LAROCK)**

**Contre : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**11 – Parc de stationnement Joffre (7e). Protocole transactionnel pour indemniser le délégataire Indigo Infra dans le cadre de l'accueil à Paris de l'UEFA Euro 2016. 2016 DVD 64**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que la délibération concerne le parking de surface Joffre, situé entre l'Ecole militaire et le plateau du même nom, qui offre des places de stationnement pour un certain nombre d'administrés. En raison de la Fan Zone de l'Euro 2016, ces parkings doivent fermer et la Ville doit indemniser le concessionnaire INDIGO. Ce concessionnaire doit également offrir des solutions de substitution à ces clients qui ne pourront pas bénéficier de parking.

Monsieur BERNARD demande d'adopter cette délibération qui va indemniser la société INDIGO INFRA.

Monsieur Christian LE ROUX indique que l'indemnisation du concessionnaire se monte à 200.000 euros TTC. Monsieur LE ROUX aimerait savoir si c'est la Ville de Paris qui va indemniser, ou si ce sont les opérateurs de la Fan Zone de l'Euro 2016 à travers la Ville de Paris.

Monsieur LE ROUX s'interroge également pour les clients du parking qui ont habituellement accès aux trois niveaux de sous-sols. Il rappelle que, lors de précédentes manifestations sur le Champ de Mars comme la course La Parisienne, la sortie du parking en sous-sols était interdite. Les véhicules avaient alors été obligés de sortir par l'entrée, ce qui avait provoqué un certain nombre de difficultés.

Monsieur BERNARD indique que selon les dernières informations obtenues, ce sera le cas durant l'Euro 2016.

Madame le Maire rappelle défendre l'intérêt des Parisiens et des habitants du 7<sup>e</sup>. Concernant le Grand Prix de Formule électrique du 23 avril dernier, 1.000 invitations gratuites ont été mises à disposition des habitants. Des améliorations sont possibles concernant l'organisation si l'événement devait être reconduit en installant davantage de tribunes. Certains habitants ont du faire face à des enlèvements de voitures et des verbalisations et madame le Maire a demandé et obtenu le remboursement pour l'ensemble d'entre eux. Madame le Maire a également obtenu également d'importants travaux de voirie et d'embellissement, notamment sur la place Vauban pour laquelle la Mairie de Paris n'avait pas envisagé de rénovation récente.

Concernant la Fan Zone de l'Euro 2016, madame le Maire reconnaît qu'elle n'obtiendra pas le même succès. La Fan Zone se tiendra sur le Champ de Mars sous la volonté conjointe du Premier Ministre et de la Maire de Paris, malgré les réticences et les réserves très fortes du Ministre de l'Intérieur. Madame le Maire indique avoir reçu des informations supplémentaires du Ministre de l'Intérieur et du Préfet de police, qui mettent en place des mesures draconiennes en matière de sécurité dont les conséquences sur la vie des habitants seront lourdes.

La question du parking INDIGO reste marginale comparée à d'autres problématiques. Certains riverains, qui n'ont pas internet, apprennent seulement maintenant la nouvelle d'un événement footballistique. L'Euro commence le 10 juin et dure un mois. Les installations débiteront à compter du 23 mai.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DVD 64**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**12 – Dénomination place Gabriel García Márquez (7e). 2016 DU 102**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD rappelle l'œuvre littéraire du grand écrivain colombien Gabriel GARCIA MARQUEZ en citant ses deux livres les plus connus : *Cent ans de solitude* et *Chronique d'une mort annoncée*.

Monsieur BERNARD souligne combien Gabriel GARCIA MARQUEZ a marqué l'histoire de son peuple et incarne à jamais l'image de l'Amérique latine.

Monsieur BERNARD indique que la Ville a choisi de rendre hommage au prix Nobel de littérature 1982 qui a vécu à Paris dans les années 1950, à l'unanimité de la commission des dénominations, en donnant son nom à un emplacement situé à l'intersection des rues du Bac et de Montalembert.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DU 102**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**13 – Vente aux enchères d'un emplacement de stationnement dans l'immeuble 164-164 bis rue de l'Université (7e). 2016 DU 110**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD présente le projet de vente aux enchères d'une place de parking que les Domaines ont évaluée à 40.000 euros en indiquant que le conseil d'arrondissement ne peut s'opposer à la vente d'un bien qui est propriété de la Ville.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DU 110**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**14 – Subventions (16.500 €) à trois associations œuvrant en faveur de l'animation locale et de la participation citoyenne. 2016 DDCT 32)**

*Rapporteur : M. Christophe POISSON*

Monsieur POISSON présente une demande de subvention pour trois associations, et précise que l'orientation de ces subventions est de susciter des projets d'ordre social, culturel, citoyen.

Ainsi, Monsieur POISSON indique que l'association Inter 7, qui devrait bénéficier d'une subvention de 7 000 €, agira principalement dans le sens de l'aide aux habitants pour trouver ou retrouver du travail, et dans la mise en relation de familles qui ont besoin d'aide et d'employés potentiels.

Monsieur POISSON présente les deux autres subventions, l'une concernant une association dénommée « Tout Autre Chose » dans le 9<sup>e</sup> arrondissement sur l'accueil des publics fragilisés et isolés et la deuxième subvention distribuée à l'association « Démocratie locale participative du 15<sup>e</sup> »

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DDCT 32**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**15 – Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE. 2016 DASCO 57**

*Rapporteur : M. Thierry HODENT*

Madame le Maire indique que cette délibération concerne des subventions pour des associations qui œuvrent dans le cadre des rythmes scolaires dans les écoles publiques parisiennes.

Monsieur Thierry HODENT souhaite apporter un complément concernant les travaux dans les écoles. De gros travaux sont prévus sur l'école de la Motte-Picquet, et, pour être plus précis, sur le changement des fenêtres. L'architecte des Bâtiments de France a bloqué les travaux en 2015. L'entrepreneur qui en a la charge, après accord avec les ABF, a accepté de combler le retard et de faire travailler doublement ces équipes, en réalisant les deux tranches de travaux pour 2015 et 2016 durant l'été prochain.

Monsieur HODENT rappelle que Madame le Maire s'est beaucoup impliquée dans la mise en place de l'ARE dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, mais seuls 66% des enfants scolarisés y participent.

A Paris, 3.032 ateliers sont confiés à des prestataires extérieurs, 2 526 ateliers sont sélectionnés dans le cadre d'un marché public et 506 ateliers dans le cadre de l'appel à projets. Ce dispositif juridique est reconduit pour la rentrée 2016, et le marché public, d'une durée d'un an reconductible, sera prolongé une troisième et dernière année.

Le nouvel appel à projets a été lancé le 6 janvier, et les propositions ont été reçues jusqu'au 3 février. Il est donc aujourd'hui proposé d'attribuer, pour mettre en œuvre 491 ateliers dans les écoles de Paris, une subvention aux 155 organismes désignés, étant précisé que cette subvention ne peut couvrir que 85 % du coût de chaque atelier.

Monsieur HODENT propose d'adopter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2016 DASCO 57**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

**16 – Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers. 2016 DAE 164**

**17 – Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens. 2016 DAE 251**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire propose de rassembler les deux délibérations DAE 164 et DAE 251 qui concernent les kiosques de presse parisiens.

Madame Josiane GAUDE indique que l'arrivée à échéance des deux contrats de gestion des kiosques de presse (une délégation de service public ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public) a été l'occasion pour la Mairie de Paris de repenser les modalités de gestion de ces kiosques de presse et de définir les objectifs de la municipalité pour le futur contrat de gestion de ces mobiliers.

Les objectifs du renouvellement des contrats de gestion des kiosques de presse sont selon la Mairie de Paris de soutenir l'activité de diffusion de la presse et les kiosquiers, mais également d'assurer un renouvellement et une modernisation du parc de kiosques parisiens pour améliorer les conditions de travail des kiosquiers (amélioration du confort thermique du kiosque, facilités d'ouverture, de stockage, de présentation des produits...).

Concernant la redevance demandée par la Ville, elle se compose d'une part fixe - d'un montant minimum de 3,5M€ - et d'une part variable assise sur le chiffre d'affaires publicitaire. Au vu de l'ampleur des investissements envisagés, la durée proposée pour le contrat à conclure est de 15 ans.

Les trois candidats qui ont remis des offres finales étaient Médiakiosk, Clear Channel France et le groupement INSERT SERI KAWET. Seules deux offres sur les trois ont été jugées recevables, car la Mairie de Paris a estimé que l'offre de Clear Channel ne respectait pas le cahier des charges, ne proposant pas de redevance minimum.

La commission d'appel d'offres de la Ville de Paris qui s'est réunie le 19 avril a décidé d'attribuer le marché à la société Mediakiosk qui propose le renouvellement de 360 kiosques d'ici à juin 2019. C'est donc la quasi-totalité des kiosques parisiens qui seront remplacés dans un délai de 3 ans, 49 autres étant rénovés dans le même délai. Mediakiosk s'est engagé à verser une redevance minimum garantie de 8,5 M€ par an tout au long du contrat, dès la première année d'exécution du contrat.

Dans le cadre de la conclusion de ce nouveau marché, la Maire de Paris a souhaité mettre en place un nouveau régime d'aides pour les kiosquiers les plus en difficulté, présenté dans la délibération DAE 251.

Ce régime se compose de deux volets : une aide à l'exploitation, et une aide à l'ouverture ou réouverture de kiosques à journaux : une aide de 2.000 euros sera ainsi versée pour contribuer à la constitution du fonds de roulement de début d'exploitation. Sont exclues les réouvertures de kiosques dont la fermeture a été nécessitée par des travaux de voirie et/ou la fermeture de kiosque inférieure à neuf mois.

Madame Josiane GAUDE estime toutefois que le marché accordé à Mediakiosk dans la délibération DAE 164 permet à ce concessionnaire de choisir les kiosquiers sans que les Mairies d'arrondissement n'aient à se prononcer ni donner un avis, pour une concession jugée trop longue de quinze ans.

Madame le Maire indique voter contre ces délibérations car elles permettent à Mediakiosk d'opérer sans concertation avec les mairies d'arrondissement le marché des kiosques parisiens. Le kiosque de presse reste un élément culturel, mais la politique de la Ville consiste à subventionner sans repenser l'offre culturelle. Madame le Maire ne souhaite pas être favorable à ce qu'elle estime un marché de dupe. Le marché des kiosques, ce n'est pas

uniquement la rénovation et l'homogénéité du kiosque, c'est aussi l'aménagement et la gestion, ainsi que le choix du kiosquier.

Monsieur BERNARD indique que le système mis en place s'apparente à une rente publicitaire liée à l'augmentation de la durée des concessions sur 15 ans. Il souhaite que le choix du kiosquier soit donné à la Mairie d'arrondissement et non à Médiakiosk.

Monsieur LAROCK s'interroge sur les raisons de l'opposition de Madame le Maire au choix des kiosquiers par Médiakiosk.

Madame le Maire indique qu'elle ne peut donner son accord à un marché avec Médiakiosk sans la contrepartie que les kiosquiers soient impliqués dans le combat pour maintenir des points de presse, et ne soient pas mis sous un régime d'assistantat.

Monsieur Yves POZZO di BORGO estime que les kiosquiers sont la signature de Paris. La vision de la Mairie de Paris sur ce sujet s'apparente à celle des Relais H dans les gares : une manière de banaliser les choses, de confier à cette société en se débarrassant du problème et cela sur une durée de 15 ans. Monsieur POZZO DI BORGO regrette que le métier de kiosquier n'ait pas été repensé, sans une vision nouvelle.

Madame le Maire estime que la gauche adore le système des subventions et que les Conseils d'arrondissement sont désormais uniquement consacrés à l'octroi de subventions et aux cahiers des charges pour les marchés.

#### **Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2016 DAE 164**

**Pour : 1 (M. LAROCK)**

**Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

#### **Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2016 DAE 251**

**Pour : 1 (M. LAROCK)**

**Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote: /**

#### **Questions diverses**

Madame le Maire rappelle les prochains événements en mairie :

- Commémoration du 8 mai 1945 le lundi 9 mai à 10h00.
- Pièce de théâtre avec l'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) le lundi 9 mai à 18h30.
- Réunion publique sur la Fan Zone du Champ de Mars le jeudi 12 mai.
- L'English Forum mercredi 18 mai de 13h à 19h.

– Fête des mères le mercredi 25 mai de 14h à 17h.

Monsieur POISSON souhaite remercier les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement pour leur participation massive au Printemps du Violon qui a fait salle comble tous les soirs durant toute la Semaine du Printemps. Le travail a déjà débuté sur la seconde édition, avec encore davantage de résonance internationale et de grands talents.

Madame le Maire indique travailler actuellement sur la Semaine de la Musique afin d'obtenir la venue de Renaud CAPUÇON pour un concert à la Mairie. Le festival du 7<sup>e</sup> Art dans le 7<sup>e</sup> s'annonce également de qualité grâce à un important partenaire. Le thème de cette année sera le cinéma polonais.

Madame le Maire souhaite mettre au débat dans le cadre des conseils consultatifs de quartier le sujet des brocantes et des vide-greniers. Ceux organisés dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ressemblent de moins en moins au nom qu'on leur donne, ils concernent peu les habitants et deviennent plutôt une nuisance. Madame le Maire indique mettre en suspens toutes les signatures d'autorisation. Elle souhaite que, dans le cadre des conseils de quartier, un véritable cahier des charges sur les vide-greniers et les brocantes soit mis en place.

Monsieur BERNARD indique que l'opération Eco-Mouton reprend sur une pelouse de l'avenue de Breteuil mais regrette qu'elle doive s'arrêter dès le 9 juin sur ordre de la Préfecture de Police en raison de la Fan Zone du Champ de Mars.

Madame le Maire dénonce ce système de deux poids deux mesures pour les moutons sur l'avenue de Breteuil et les supporters sur le Champ de Mars.

Monsieur BERNARD indique que les moutons sont traités comme de dangereux terroristes.

Monsieur LAROCK s'associe à l'étonnement de madame le Maire.

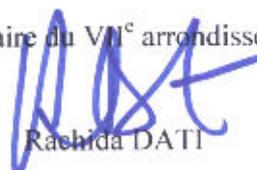
*La séance est levée.*

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUERE

Le Maire du VII<sup>e</sup> arrondissement



Rashida DATI